



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230905-D2023\_78\_SI-AR

## DECISION 2023-78

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instituant une aide financière pour l'acquisition de batardeaux,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la demande de subvention déposée par le particulier résidant sur le territoire communautaire (dossier n° 5),

Considérant l'avis favorable rendu par voie dématérialisée par la commission Eau, Assainissement et GEMAPI le 16 aout 2023,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition de batardeaux est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI. Les informations concernant le bénéficiaire, précisant le montant de l'aide, est annexée au présent document.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 septembre 2023

Le Président  
Michel PAQUET



République Française  
Département de la Moselle

N° de dossier	Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Montant travaux	Nb batardeaux simples	Nb batardeaux doubles	Montant aide accordée
5 DAP		Laetitia	1 rue de la Forêt	57570	BEYREN-LES-SIERCK	5 249,31 €	2	2	800

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230905-D2023\_78\_SI-AR